

# Règlement de la 12<sup>ème</sup> édition

## 16 mars 2025



Course de ski-alpinisme

Edité par la commission technique d'Ovronnalpski

## Table des matières

1. Participation
2. Assurance
3. Informations générales
4. Matériel
5. Parcours / Catégories
6. Heures de départ
7. Ravitaillement
8. Acceptation du règlement

## 1. Participation

1.1 Les épreuves se disputent par équipe de 2 coureurs. Elles sont ouvertes à des formations féminines, masculines et mixtes. L'âge minimal des concurrents est fixé à 15 ans pour le parcours de Châtillon et de 18 ans pour les parcours Grand Château et Tita Sèri.

1.2 Les catégories de course sont les suivantes :

1.2.1 - Parcours Châtillon :

- Scratch de 21 à 99 ans
- Junior Dame de 15 à 20 ans
- Junior Homme de 15 à 20 ans (cette catégorie comprend les équipes « junior mixte »)

*Pour pouvoir prendre le départ pour le parcours Châtillon dans la catégorie junior il est nécessaire que les 2 coureurs de l'équipe aient 15 ans révolus le jour de la course (et moins de 21 ans le jour de la course). La catégorie est automatiquement attribuée lors de l'enregistrement de l'inscription sur la plateforme « SP Timing ».*

1.2.2 - Parcours Grand Château :

- Scratch de 18 à 99 ans

*Pour pouvoir prendre le départ pour le parcours Grand-Château, il est nécessaire que les 2 coureurs de l'équipe aient 18 ans révolus le jour de la course.*

1.2.3 – Parcours Tita Sèri :

- Dame – de 18 à 44 ans
- Homme – de 18 à 44 ans
- Mixte – de 18 à 44 ans
- Senior dame – de 45 à 99 ans
- Senior homme – de 45 à 99 ans
- Senior mixte – de 45 à 99 ans

*Pour pouvoir prendre le départ pour le parcours Tita Sèri, il est nécessaire que les 2 coureurs de l'équipe aient 18 ans révolus le jour de la course. Ce parcours fait partie du Grand Prix Pellissier 2025. La catégorie est automatiquement attribuée lors de l'enregistrement de l'inscription sur la plateforme « SP Timing ». Pour information, la matrice ci-dessous est appliquée pour le choix de la catégorie :*

**Tableau croisé des catégories, selon la composition des équipes**

	<b>Dame</b> <i>de 18 à 44 ans</i>	<b>Senior dame</b> <i>de 45 à 99 ans</i>	<b>Homme</b> <i>de 18 à 44 ans</i>	<b>Senior homme</b> <i>de 45 à 99 ans</i>
<b>Dame</b> <i>de 18 à 44 ans</i>	<b>Dame</b>	<b>Dame</b>	<b>Mixte</b>	<b>Mixte</b>
<b>Senior dame</b> <i>de 45 à 99 ans</i>	<b>Dame</b>	<b>Senior dame</b>	<b>Mixte</b>	<b>Senior mixte</b>
<b>Homme</b> <i>de 18 à 44 ans</i>	<b>Mixte</b>	<b>Mixte</b>	<b>Homme</b>	<b>Homme</b>
<b>Senior homme</b> <i>de 45 à 99 ans</i>	<b>Mixte</b>	<b>Senior mixte</b>	<b>Homme</b>	<b>Senior homme</b>

- 1.3 La finance d'inscription est de CHF 90.- par concurrent (CHF 180.- par équipe) pour les parcours Grand-Château et Tita Sèri et de CHF 60.- par concurrent (CHF 120.- par équipe) pour le parcours Châtillon. La finance d'inscription comprend les ravitaillements, un repas chaud à l'arrivée et un prix souvenir pour chaque participant.
- 1.4 Chaque équipe porte un nom et un capitaine lui est désigné.
- 1.5 L'inscription se fait via la plateforme mise à disposition par notre partenaire SP Timing : <https://in.sptiming.com/ovronnalpski25>.
- 1.6 Les inscriptions sont limitées, elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Si des places sont disponibles, il y a possibilité de s'inscrire le jour même avec un supplément de CHF 10.- par concurrent (CHF 20.- par équipe).
- 1.7 En cas de non-participation d'un concurrent ou d'une équipe, l'inscription n'est pas remboursée. Il est impossible pour un concurrent de s'élancer seul sur le parcours.
- 1.8 Un prix récompense les 3 premières équipes de chaque catégorie. Aucun prix ne sera envoyé.
- 1.9 Les résultats sont affichés dans l'aire d'arrivée et seront publiés sur le site internet de la course au plus tard le lendemain de la course. L'organisation ne fournit pas de liste de résultat en format papier.
- 1.10 En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.
- 1.11 En cas de mauvaises conditions ou pour toute autre cause majeure, le comité se réserve le droit de modifier le parcours ou d'organiser la course sur un parcours de remplacement.

## **2. Assurance**

- 2.1 Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

## **3. Informations générales**

- 3.1 Emporter le matériel obligatoire durant toute la course.
- 3.2 Chaque concurrent porte son dossard d'une manière bien visible sur la cuisse droite. Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés.
- 3.3 L'appareil détecteur de victimes d'avalanches doit être porté selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, sous ou dans les vêtements. Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.
- 3.4 La corde d'entraide est autorisée, après l'aire de départ. Son utilisation est interdite à la descente et dans les zones à pieds (y compris les portages).

- 3.5 Chaque équipe est tenue de passer à tous les points de contrôle. Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est au complet et enregistrée par le contrôleur.
- 3.6 Une équipe peut abandonner de son propre chef ou être mise hors course sur décision de l'organisateur. En cas d'abandon, l'équipe s'annoncera à un poste de contrôle et suivra les instructions qui lui seront données.
- 3.7 Le port du sac à dos par le concurrent est obligatoire. En cas de portage, les skis sont obligatoirement attachés sur le sac à dos.
- 3.8 L'échange d'un ski ou des bâtons cassés est autorisé en tout temps.
- 3.9 Tout concurrent est tenu de suivre au plus près le balisage sous peine de disqualification.
- 3.10 Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée.
- 3.11 Les aires de changes sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs.
- 3.12 L'organisation se réserve la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours de la course.
- 3.13 Le non-respect du règlement entraînera la disqualification de l'équipe.
- 3.14 Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard 30 minutes après l'arrivée des concurrents auprès du jury. Une somme de CHF 50.- sera perçue.
- 3.15 Par respect de l'environnement, aucun déchet n'est abandonné sur le parcours.

#### **4. Matériel**

- 4.1 Équipement obligatoire par coureur est le suivant :
- Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin. Les skis sont équipés de fixations permettant le mouvement de talons à la montée et blocable à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal. Avec ou sans lanière de sécurité.
  - Une paire de bâtons de type alpins avec des rondelles non-métalliques.
  - Une paire de chaussures montantes à coque plastique avec semelles profilées.
  - Une paire de peaux antidérapantes.
  - Une pelle à neige avec manche (UIAA).
  - Un appareil détecteur de victimes d'avalanche (DVA), en mode émission.
  - Une sonde avalanche longueur minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10mm.
  - Une tenue de course + coupe-vent haut et bas.
  - Un dossard à porter sur la cuisse droite.
  - Un sac à dos adapté pour fixer les skis lors des portages.
  - Un bonnet ou bandeau, une paire de gants, des lunettes de soleil.
  - Une couverture de survie.
  - Un casque homologué UIAA 106, **obligatoire durant l'intégralité de la course**.
  - Une lampe frontale (selon l'heure de départ).

4.2 Équipement supplémentaire recommandé par équipe :

- Une paire de peaux antidérapantes de réserve
- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence enregistrés.

4.3 Le contrôle matériel est effectué au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

## **5. Parcours**

5.1 3 parcours sont proposés :

- Châtillon (dossard vert), 12 km, 1'100 mètres de dénivelé positif.
- Grand Château (dossard bleu), 17 km, 1'700 mètres de dénivelé positif.
- TitaSèri (dossard rouge), 23 km, 2'450 mètres de dénivelé positif.

Les cartes de chaque parcours sont disponibles sur le site.

5.2 Les postes de contrôle sont répartis sur le parcours. À ces postes, chaque équipe se présente groupée avec les dossards bien visibles sur la cuisse droite. Le chef de patrouille annonce le numéro de dossard au personnel de poste.

- 5.3
- Les drapeaux verts indiquent les montées.
  - Les drapeaux rouges indiquent les descentes.
  - Les drapeaux jaunes et noirs indiquent les passages dangereux.

## **6. Heures de départs**

6.1 Les heures de départ sont définies par l'organisation et s'effectueront de la manière suivante (heures indicatives et pouvant être modifiées selon les conditions météorologiques) :

Parcours Châtillon : 7h30, pour toutes les catégories

Parcours Grand Château : 7h00, pour toutes les catégories

Parcours Tita Sèri : 6h30, pour toutes les catégories

6.2 Pour des raisons de sécurité (selon les conditions météo), les organisateurs peuvent en tout temps modifier les temps de passage limite aux postes de contrôle.

## **7. Ravitaillement**

7.1 3 ravitaillements sont prévus :

- Lui d'Août
- Fénestral
- À l'arrivée

## **8. Acceptation du règlement**

### 8.1 Engagement du participant

En s'inscrivant à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter en tous points. Cette acceptation est formalisée par l'acte d'inscription sur la plateforme dédiée ou lors d'une inscription sur place.

### 8.2 Responsabilité individuelle

En validant son inscription, le participant atteste :

- Être physiquement et mentalement apte à participer à une épreuve de ski-alpinisme.
- Avoir conscience des risques liés à la pratique de cette discipline en milieu montagnard, tels que les conditions météorologiques, les risques d'avalanche, les terrains techniques ou les accidents de course.
- Se conformer aux consignes de sécurité et aux décisions des organisateurs, notamment en cas de modification du parcours ou d'annulation de l'épreuve.

### 8.3 Respect des décisions des organisateurs

Le participant accepte que les décisions prises par le comité d'organisation ou les responsables des points de contrôle soient finales et sans appel, notamment en ce qui concerne :

la mise hors course pour raisons de sécurité.

les modifications des parcours en raison des conditions météorologiques ou d'autres imprévus.

l'application des sanctions pour non-respect des règles (matériel manquant, conduite inappropriée, non-respect de l'environnement, etc.).

### 8.4 Consentement à l'utilisation des données personnelles

Le participant accepte que ses données personnelles (nom, prénom, résultats, photos prises lors de l'événement) soient utilisées par les organisateurs à des fins non commerciales, notamment pour la publication des résultats, la promotion de l'événement ou des éditions futures. Tout participant souhaitant limiter cette utilisation doit en informer les organisateurs par écrit avant la course.

### 8.5 Engagement environnemental

En validant son inscription, chaque participant s'engage à respecter les principes de durabilité et de préservation de l'environnement en :

- Utilisant les infrastructures mises en place pour la gestion des déchets.
- Evitant de perturber la faune ou d'endommager la flore sur le parcours.

### 8.6 Acceptation des mises à jour du règlement

Les participants reconnaissent que le règlement peut être modifié par les organisateurs en cas de nécessité. Toute mise à jour sera communiquée sur le site officiel de la course ou au plus tard lors de la remise des dossards.